

Pontoise, le 20 mars 2024

DDT95 – SUAD - PAO
Préfecture du Val-d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20 105
95 010 CERGY PONTOISE CEDEX

Unité Départementale du Val-d'Oise
N/Réf. : 2024-0256 -SS
Affaire suivie par : Sandrine SOARES

Objet : Déclaration d'Utilité Publique(DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise

Réf. : Transmission du 05 mars 2024

Madame, Monsieur,

Par mail en date du 05/03/2023, vous avez interrogé l'inspection des installations classées sur le projet d'une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise** dans le cadre de la construction d'un établissement pénitentiaire. Le projet sera inscrit dans le sous-secteur Nb1 spécifiquement créé pour la réalisation de l'établissement. Les documents d'urbanisme seront ainsi modifiés.

Le projet de la déclaration d'utilité publique appelle une remarque particulière de notre part :

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Le projet présenté dans la DUP consiste à réaliser des emprises au sol, bâties, estimées à environ 20 000m² et des locaux techniques dédiés notamment à une chaufferie, une blanchisserie, un local d'entretien etc.... Or, certaines de ces activités sont susceptibles de relever des rubriques de la nomenclature ICPE en fonction de leurs importances.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir attirer l'attention du porteur de projet d'inscrire sur le nouveau règlement du sous-secteur Nb1 que les 3 régimes des installations classées sont admises.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

L'inspectrice ICP de l'environnement

Sandrine
SOARES
sandrine.soares
s

Signature numérique
de Sandrine SOARES
sandrine.soares
Date : 2024.03.20
09:26:05 +01'00'

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable de l'Unité Départementale du
Val d'Oise

Alexis RAFA
alexis.rafa
2024.03.20
10:18:28 +01'00'



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrivé le	Projet de réponse	Pour suite à donner	Copie	Pour information	OBSERVATIONS
10 JUIN 2024					
DESTINATAIRES	Le Chef du SUAD Van Phat Le				10 JUIN 2024
Direction - SUAD		Philippe BAUER	X		
Adjointe – SUAD Marie					
Adjointe – SUAD Annick			X		+ copie A. Duden + J. Niebudek
Pôle Risques et Nuisances					
Pôle Aménagement Opérationnel		X			
Pôle Planification			X		
Pôle Études et Analyses Territoriales					
Pôle Ville et Mobilités Durables			X		



Direction Départementale
des Territoires
S.U.A.D.

10 JUIN 2024

ARRIVEE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**

Direction des Infrastructures et des Transports
Direction Adjointe à la Conduite d'Opérations
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Solène TARDIEU
Mél : Solene.TARDIEU@oise.fr
Tél. : 03.44.10.70.24

La Présidente du Conseil départemental de l'Oise

à

Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Beauvais, le **- 4 JUIN 2024**

Objet : Projet d'établissement pénitentiaire Nord Francilien / Notification
Vos Réf. : SUAD/PAO/LL/2024

Par un courrier reçu le 2 avril 2024, vous avez bien voulu me consulter sur le dossier d'enquête publique portant sur le projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien, sur le territoire de la commune de BERNES-SUR-OISE (95) et je vous en remercie. L'enquête publique considérée porte à la fois sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BERNES-SUR-OISE et enfin l'enquête parcellaire.

Après une étude attentive du dossier transmis, j'ai l'honneur de vous faire informer que ce projet, situé dans le Département du Val-d'Oise, appelle la remarque suivante qui relève des compétences du Conseil départemental de l'Oise.

L'étude de trafic met en avant une augmentation du trafic au niveau du carrefour transfrontalier (Oise/Val d'Oise) C 3 (RD924 / RD 929 / RD4), carrefour déjà fortement chargé aux heures de pointe. Aussi, est-il préconisé de réaménager ce carrefour en élargissant les entrées du carrefour à 2 files à l'approche du giratoire sur les branches RD924 est, RD4 et RD929 sud. Je remarque que la branche RD924 ouest, situé également dans le Département de l'Oise, ne fait l'objet d'aucune préconisation alors que le carrefour est très chargé. Aussi, le Département de l'Oise sera vigilant sur l'incidence des trafics générés par l'établissement pénitentiaire sur cette branche : quand leur hausse mettrait à mal le fonctionnement de cette branche, la participation de l'Etat, maître d'ouvrage à travers l'APIJ, pourrait être appelée à l'appui de son aménagement

Je précise que les services du Département de l'Oise n'ont pas été associés aux discussions entreprises par l'APIJ concernant les modalités d'aménagement du carrefour transfrontalier C3 dit des Quatre Chemins. Ils se tiennent à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce sujet.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint,
Aménagement Durable, Environnement et Mobilité

Lyonel BOSSIER



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Service émetteur : Département santé environnement

Délégation départementale du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Nicolas LHERBIER
Courriel : nicolas.lherbier@ars.sante.fr
Téléphone : 01 34 41 15 62

Réf : 24A0163/24D 0308

La directrice de la délégation départementale
du Val-d'Oise - Agence Régionale de Santé

à

Direction départementale des territoires
SUAD – Pôle aménagement opérationnel
Prefecture – CS 20105
5, avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

A attention de Madame Le NGOC Lan Anh

Cergy-Pontoise, le 26 MARS 2024

Objet : Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU – Construction d'un établissement pénitentiaire à Bernes-sur-Oise

Par courriel du 5 mars 2024, vous avez saisi l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France concernant la demande mentionnée en objet.

La DUP est engagée par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Elle a pour but de mettre en compatibilité le PLU de Bernes-sur-Oise vis-à-vis du projet et d'établir l'évaluation environnementale du projet.

Le projet d'aménagement consiste en l'implantation du nouvel établissement pénitentiaire de 600 places qui se situe au Nord de la commune de Bernes-sur-Oise en limite du territoire de la commune de Morangles (département de l'Oise).

La surface du site s'élève à 27,87 hectares, dont les parcelles appartiennent à l'Etat, tandis que le projet pénitentiaire occupe une emprise de 12 hectares.

Après analyse du dossier, l'ARS constate qu'il aborde l'ensemble des enjeux sanitaires à travers la notice de présentation et l'évaluation environnementale.

Egalement, un tableau de synthèse explicite le choix du site en comparant les avantages et inconvénients d'autres parcelles de l'Etat.

Cependant l'ensemble des études techniques (pollution des sols, environnement sonore, trafic routier, air et santé, etc.) validant les hypothèses et mesures ERC de l'étude environnementale ne sont pas jointes dans le dossier.

Vous trouverez ci-dessous des recommandations sanitaires dont le projet résultant de la DUP, si elle aboutit, devra tenir compte :

Concernant la protection de la ressource en eau

La commune de Bernes-sur-Oise est concernée par les périmètres de protection des champs captant d'Asnières-sur-Oise. Cependant, le site du projet est situé hors de ces périmètres de protection.

Concernant la qualité des sols

Le site n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS et SSP. Seule une pollution pyrotechnique a été identifiée et sera traitée.

Aussi, il conviendra, si l'existence de zones polluées était constatée en phase chantier, de procéder à la mise en place de mesures de gestion adaptées (conformément à la note du 19 avril 2017 relative aux sites et sols pollués, du ministère en charge de l'environnement) afin de garantir la gestion des terres polluées excavées.

Immeuble L'Equinoxe – CS 40202
16, avenue des Béguines
95895 Cergy Cedex
Tél : 01 34 41 14 00
www.iledefrance.ars.sante.fr

Egalement et si nécessaire, une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) et des mesures de suivi d'état des sols devront être réalisées afin de confirmer l'absence d'impact sur les usagers futurs.

Concernant la qualité de l'air, les mobilités et les nuisances sonores

L'ARS informe que la commune de Bernes-sur-Oise n'est pas située en zone sensible pour la qualité de l'air définie par le SRCAE d'Ile-de-France.

De plus, le site du projet a la particularité d'être isolé des habitations et desservi par une route communale qui sera redimensionnée et sécurisée pour les transports pénitentiaires et les usagers classiques.

Le bâtiment, étant donné son usage, ne provoquera pas d'émission~~s~~ sonores et de rejets aériens impactant la population.

Concernant l'exposition aux champs électromagnétiques

L'ARS rappelle que des niveaux de référence sont à respecter : décret n°2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

Ce point est à étudier en consultant les Servitudes d'utilité publique et le site <https://www.cartoradio.fr/#/>.

Concernant l'adaptation au changement climatique

Le projet minéralisera une surface de 12 ha et pourra être concerné par le phénomène d'îlots de chaleur. Des mesures devront être prévues pour diminuer ce phénomène sur le site, par la création d'îlots de fraîcheur par exemple.

Pour information, l'ambrosie à feuille d'armoise est une plante invasive et allergène responsable de nombreuses allergies dans les territoires où elle est implantée. L'implantation de cette plante progresse à la faveur des aménagements humains (routes, voies ferrées, canaux, friches industrielles) ; le contexte en Ile de France apparaît donc favorable à sa diffusion. Des foyers d'ambrosie sont d'ores-et-déjà identifiés en Ile-de-France.

L'implantation de l'ambrosie peut être favorisée lors des chantiers, en raison de sa capacité à coloniser les terrains mis à nu. Aussi, il est recommandé la mise en place de mesures de gestion de chantier sans ambrosie. A cet effet, les grands principes de lutte contre l'ambrosie sont disponibles sur le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/espace-professionnels/article/les-grands-principes-de-lutte>.

Egalement, un choix rigoureux d'espèces végétales non-allergènes devra être effectué pour les aménagements paysagers prévus.

La commune ne fait pas l'objet d'un classement en zone colonisée par *Aedes albopictus*, appelé communément « moustique tigre », vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. La lutte contre la prolifération de ce vecteur et le risque d'apparition de pathologies autochtones constituent toutefois un véritable enjeu de santé publique à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

La ponte des œufs et le développement des larves de moustiques ont lieu dans des zones d'eau stagnante peu profonde. Le projet prévoit la construction de nouveaux bâtiments et l'aménagement d'espaces verts dont certains aménagements peuvent être propices au développement de gîtes larvaires.

Aussi, l'ARS demande que des mesures constructives et d'aménagement soient réfléchies pour limiter le risque de développement de zones d'eau stagnante (pente des toits et évacuations des toits terrasses, drainages des sols artificiels, gestion des bassins d'infiltration couverts ou enterrés...). Une attention devra également être portée pendant la phase chantier pour éviter la création de points d'eau stagnante.

Concernant la phase de chantier

En phase Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) du projet, des mesures de réduction des nuisances seront à préciser afin de prendre en compte la proximité des bâtiments voisins et des riverains.

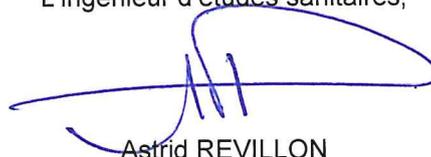
L'élaboration d'une **charte « chantier à faibles nuisances »**, par la maîtrise d'œuvre et les entreprises titulaires des travaux, garantira en phase chantier : la réduction des nuisances pour le voisinage, l'optimisation de la gestion des déchets et la minimisation des impacts environnementaux par le recours à des procédés et matériaux écologiques.

A cet effet, il pourra être exigé des entreprises titulaires des travaux la remise de plusieurs schémas organisationnels de chantier : un SORAC (respect de l'air) ; un SORES (respect des émissions sonores), un SOSEC (suivi des effluents de chantier) et un SOSED (suivi d'élimination des déchets).

La recherche d'amiante et des HAP doit également être menée sur d'éventuels enrobés de voirie.
Il convient que les diagnostics soient communiqués aux entreprises intervenantes.

En conclusion, l'ARS émet un avis favorable pour le projet de DUP valant mise en compatibilité du PLU et évaluation environnementale du projet porté par l'APIJ.

P/o La Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise
L'ingénieur d'études sanitaires,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes and a horizontal line.

Astrid REVILLON



REF. DOSSIER COT-DPR-2024-95058-CAS-195483-J1B9V5
INTERLOCUTEUR MATHIAS ANDRE
TÉLÉPHONE 0182643630
MAIL rte-cm-ntr-gmr-no-envtiers@rte-france.com
FAX
OBJET **DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis**

DDT Val-d'Oise

Préfecture 5, Avenue Bernard-Hirsch
Cergy-Pontoise Cedex
95010 Cergy-Pontoise

A l'attention de Mme Lan Anh LE NGOC

GENNEVILLIERS, le 11/04/2024

Madame,

Par courrier du 19/04/2024, vous nous avez transmis la demande d'avis sur DUP / MECDU Prison de Bernes sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne traverse le terrain concerné.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, GRTgaz, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathias ANDRE



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des Infrastructures et des Transports
Direction Adjointe à la Conduite d'Opérations
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Solène TARDIEU
Mél : Solene.TARDIEU@oise.fr
Tél. : 03.44.10.70.24

La Présidente du Conseil départemental de l'Oise

à

Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Beauvais, le **- 4 JUIN 2024**

Objet : Projet d'établissement pénitentiaire Nord Francilien / Notification
Vos Réf. : SUAD/PAO/LL/2024

Par un courrier reçu le 2 avril 2024, vous avez bien voulu me consulter sur le dossier d'enquête publique portant sur le projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien, sur le territoire de la commune de BERNES-SUR-OISE (95) et je vous en remercie. L'enquête publique considérée porte à la fois sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BERNES-SUR-OISE et enfin l'enquête parcellaire.

Après une étude attentive du dossier transmis, j'ai l'honneur de vous faire informer que ce projet, situé dans le Département du Val-d'Oise, appelle la remarque suivante qui relève des compétences du Conseil départemental de l'Oise.

L'étude de trafic met en avant une augmentation du trafic au niveau du carrefour transfrontalier (Oise/Val d'Oise) C 3 (RD924 / RD 929 / RD4), carrefour déjà fortement chargé aux heures de pointe. Aussi, est-il préconisé de réaménager ce carrefour en élargissant les entrées du carrefour à 2 files à l'approche du giratoire sur les branches RD924 est, RD4 et RD929 sud. Je remarque que la branche RD924 ouest, situé également dans le Département de l'Oise, ne fait l'objet d'aucune préconisation alors que le carrefour est très chargé. Aussi, le Département de l'Oise sera vigilant sur l'incidence des trafics générés par l'établissement pénitentiaire sur cette branche : quand leur hausse mettrait à mal le fonctionnement de cette branche, la participation de l'Etat, maître d'ouvrage à travers l'APIJ, pourrait être appelée à l'appui de son aménagement

Je précise que les services du Département de l'Oise n'ont pas été associés aux discussions entreprises par l'APIJ concernant les modalités d'aménagement du carrefour transfrontalier C3 dit des Quatre Chemins. Ils se tiennent à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce sujet.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint,
Aménagement Durable, Environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Préfecture du Val d'Oise
A l'attention de Monsieur le Préfet
Service de l'urbanisme et de l'aménagement
durable - Pôle Aménagement Opérationnel
5 avenue Bernard HIRSCH
CS 20105
95010 CERGY PONTOISE CEDEX

Nos réf : CT/TP n°50-2024

Dossier suivi par Tania PETRESCO – 03 44 26 99 50 / t.petresco@thelloise.fr

Objet : Projet d'établissement pénitentiaire Nord Francilien

Neuilly-en-Thelle, le 30 avril 2024

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à votre courrier du 28 mars dernier relatif au dossier d'enquête publique portant sur le projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise (95).

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations de la Communauté de communes Thelloise.

L'implantation, à l'horizon 2027 d'un établissement pénitentiaire dans le Val-d'Oise, sur la commune de Bernes-sur-Oise, sera en proximité immédiate des communes du sud de notre territoire intercommunal.

Cette implantation a été imposée aux maires des communes impactées par le projet, sans prendre en compte la réalité de nos territoires et l'impact sur la vie de nos habitants.

La Communauté de communes Thelloise entend s'opposer au projet, en l'état, pour les raisons suivantes :

1. Sur la non prise en compte du trafic généré par ce projet

En l'état actuel des informations communiquées, la gestion du trafic routier généré par l'implantation de cet établissement demeure problématique dans un secteur déjà fortement impacté, en particulier, le réseau départemental (D1001) vers le val d'Oise.

La Thelloise est caractérisée par des migrations pendulaires et une utilisation accrue de la voiture individuelle du fait de sa jonction avec le Val d'Oise et la Région Ile de France.

L'axe structurant qu'est la RD 1001 est saturé aux heures de pointe au niveau des communes de Chambly, Champagne-sur-Oise, Persan. Cette situation a amené notre EPCI à intervenir pour que le projet d'échangeur avec l'autoroute A 16, projet de longue date, soit remis à l'étude.

Les axes secondaires assurant une liaison Nord-Sud et Est-Ouest sont également très fréquentés.

Or, l'anticipation de flux nouveaux liés à cette implantation n'a pas été suffisamment anticipée.



La Communauté de communes Thelloise souhaite également avoir la garantie qu'une ligne de bus spécifique sera mise en place afin de desservir l'établissement pénitentiaire et que l'Etat prendra à sa charge les dépenses de fonctionnement associées.

2. Sur la non-anticipation de la nécessaire mise à niveaux des équipements publics dans le cadre du fonctionnement de l'équipement et de l'accueil de nouvelles populations

L'implantation d'un tel équipement sur un territoire dont les communes sont majoritairement de petite taille nous apparaît inadaptée et pose la question de l'adaptation des équipements publics pour le fonctionnement de l'équipement et l'accueil de nouvelles populations, notamment les agents pénitentiaires et leurs familles (plus de 700 personnes travailleront sur le site).

Du point de vue de la Communauté de communes Thelloise, ce projet est incompatible avec les objectifs d'évolution démographique des communes, inscrits dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mais également dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) actuellement en révision.

En effet, ce projet engendrera une consommation supplémentaire de foncier pour le logement à venir pour les agents pénitentiaires et leur famille alors même que l'Etat, sous couvert de la Loi Climat et Résilience, nous impose la « Zéro Artificialisation Nette ».

De plus, l'adaptation des équipements publics, notamment des établissements scolaires et périscolaires n'a pas été étudiée au préalable et la question de son financement se pose.

Il en va de même des équipements-réseaux dédiés à la gestion des eaux usées, à l'approvisionnement en eau potable, à l'éclairage public etc...

3. Sur l'image du territoire et les impacts sur les habitants

L'implantation d'un établissement de cette nature en proximité immédiate de notre territoire n'est pas neutre.

La Communauté de communes Thelloise craint que le caractère rural du territoire auquel les élus et les habitants sont attachés, porteur d'un cadre de vie agréable et préservé, soit mis à mal et que les biens immobiliers du territoire perdent en valeur alors même que la demande de logement sera prégnante.

L'impact visuel du projet est également une source d'inquiétude et des garanties sont sollicitées à ce sujet, en particulier sur la création de barrières paysagères et de mesures complémentaires transitoires, dans l'attente de la croissance des végétaux.

Ces mesures sont d'autant plus importantes qu'elles permettront de limiter les nuisances sonores inhérentes à l'activité de cet établissement pénitentiaire.

Enfin, concernant la sécurité des abords de cet établissement pénitentiaire, il est impératif de travailler de manière conjointe et coordonnée sur des protocoles de surveillance et d'intervention, en tenant compte tenu de la répartition administrative des forces de l'ordre, Gendarmerie Nationale, sur le territoire du Haut Val d'Oise et du Sud de l'Oise et police pluri-communale sur le sud de notre intercommunalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président

Pierre DESLIENS





DÉLIBÉRATION N°2024/05/01

Projet d'établissement Pénitentiaire Nord Francilien : avis sur la déclaration d'utilité publique du projet, la mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bernes sur Oise et l'enquête parcellaire

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Le Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

Etaient présents : MORIA Nadia / MAUGER Hervé / Carole DELPLANQUE / Elodie MOREL / Benoît BRUNNEVAL / Pierrick LOZE / Jean-Yannick CHEVREAU / Dalila MAHALAINE / Alain DUCLERCQ / Patrick MASSE / Alain GELON / Laurent FORGERON / Nicole STORCK

Etaient absents excusés : Sylvie ROZÉ (pouvoir à Hervé MAUGER) / Aurélien GUILMARD (pouvoir à Carole DELPLANQUE) / Fabienne BLOQUE (pouvoir à Nadia MORIA) / Michel NORDEST (pouvoir à Benoît BRUNNEVAL)

Etaient Absents : Antoine BOULILA

Secrétaire de séance : Elodie MOREL

En exercice : 18

Présents : 13

Procurations : 4

Votants : 17

Madame le Maire explique que par un courrier en date du 28 mars 2024, Monsieur le préfet du Val d'Oise, nous informe de la réception par ses services du dossier d'enquête publique portant sur le projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien, sur le territoire de la commune de Bernes Sur Oise dans le Val-d'Oise.

Il précise que cette enquête publique portera à la fois sur la déclaration d'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bernes-Sur-Oise et l'enquête parcellaire.

En application du V de l'article L.122-1 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur :

- La déclaration d'utilité publique du projet
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bernes sur Oise
- L'enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis DEFAVORABLE sur :

- La déclaration d'utilité publique du projet
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bernes sur Oise
- L'enquête parcellaire.

Adopté à l'unanimité

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Mesnil En Thelle, le 30 mai 2024

Date de la convocation le 24 mai 2024

Le Maire,
Nadia MORIA



Accusé de réception en préfecture
060-216003947-20240602-20240501-15
Date de réception préfecture : 02/06/2024

Sujet : 2024-R34495-T184145- DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis
De : snia-urba-nord-bf - DGAC/AUTRES <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 09/04/2024 à 09:43
Pour : "lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr" <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>
Copie à : Manon Floren <manon.floren@aviation-civile.gouv.fr>, urbanisme.dsacn-bf <urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr>

Bonjour,

En réponse à votre demande d'avis, je vous informe que, comme indiqué dans le dossier, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Persan-Beaumont devra être respecté. Son tracé est disponible notamment sur le site géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-de-servitudes-aeronautiques-psa>). La majeure partie du site étudié se situe au niveau de la cote de 89 m NGF du PSA.

Les bâtiments et glacis, qui ne dépasseraient pas 20 m de haut, respecteraient a priori le PSA. En revanche, les points les plus hauts du projet (glacis, bâtiments R+4) devraient percer la servitude balisage découlant du PSA. Le balisage des points les plus hauts et délimitant les bâtiments est requis à partir de la cote du PSA-10 m, soit 79 m NGF pour la partie du projet la plus proche de l'aérodrome.

Il serait opportun que la DGAC (guichet unique-obstacles à la navigation aérienne) soit saisie via la plateforme du guichet unique (<https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>) pour examiner le projet, lorsque celui-ci sera plus abouti.

En outre, les engins de levage, vont vraisemblablement percer le PSA. La DGAC devra être saisie via la plateforme pour étudier les conditions de leur installation.

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement

Guillaume TERRIER

Adjoint à la cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes

Chargé de l'instruction des demandes d'obstacles à la navigation aérienne

SNIA NORD/IOP/UGDS

06.27.50.15.83 / 01.44.64.32.28

82 rue des Pyrénées

75970 Paris Cedex



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De : LE NGOC Lan Anh (Chargée d'études) - DDT 95/SUAD/PAO <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>

Envoyé : mardi 19 mars 2024 14:26

À : rte-cm-ntr-gmr-no-envtiers@rte-france.com; claire.besson@culture.gouv.fr; Franck.dubart@erdf.fr; Xavier-c.gallet@erdf.fr; idfo-cuau@enedis.fr; erdf-cuau-yvelines@erdfdistribution.fr; SNIA-BF Urbanisme NORD <snia-

urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Cc : barbara.kancel-diomar@val-doise.gouv.fr; samira.bekhadra@val-doise.gouv.fr; philippe.bauer@val-doise.gouv.fr

Objet : DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis

Externe

POUR AVIS.

Bonjour à tous,

Veuillez trouver, ci-joint, le dossier de demande d'enquête publique, préalable à la Demande d'Utilité Publique (DUP), emportant la mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise (MECDU) ainsi que l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles à exproprier déposé par l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).

Ce dossier comprend une étude d'impact pour la construction d'un établissement pénitentiaire Nord francilien dans la commune de Bernes-sur-Oise.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis dans **un délai d'un mois**.

Dans cette attente, Bonne réception,
Cordialement.

Pièces jointes :

- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip
- Pièce_A_Guide de lecture.pdf
- Pièce_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf
- Pièce_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf
- PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf
- PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf
- PIECE_E1_Résumé non technique.pdf
- PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf
- PIECE_H_page-couverture-annexes
- PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf
- PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf

--

Lan Anh LE NGOC

Chargée d'études aménagement pré-opérationnel

Pôle Aménagement Opérationnel (PAO)

5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél : 01 34 25 24 17

www.val-doise.gouv.fr

DDT - Service Urbanisme et Aménagement Durable

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)

- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=A1akvpA6m118f_nyAbL2PmUxnNAV1TTaLIQDZD-Klpc

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=UHyCETLXUOT7eIKP_8vq6jCGDMuSaTb9a0rEgmzYc7M

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=GsUw8VOiuejYPR6shSvMCYrcSOAVDy5wp7XhZ0AXNPI>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=MWhTxoPjk5vXkeFnq2qf3JNTuv1W1Ry8UTHsuSbmqyE>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=q6wbOuuAHD_UGwjLKOZvPsDWDtoPiZ9rZUAh2O1uPlo

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=hKdS764QnR17Pihicg5mHv0SZ7llqRAMnSQYmR12aBI>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=RW1Yv5h3glqS12Vg2qf4sMMz1rfQyNesl0qbzc1mu5Q>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Sujet : [INTERNET] RE: DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis

De : > pascal.sixt (par Internet) <pascal.sixt@idf.chambagri.fr>

Date : 03/04/2024 à 14:45

Pour : "lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr" <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>

Bonjour,

Après examen du dossier transmis, à ce stade de la procédure, nous formulons les remarques suivantes :

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas trouvé de carte, dans le dossier, permettant de localiser précisément les 3 « zones de stockage/refuge (1 Sud et 2 Nord) » prévues dans le cadre de l'aménagement du chemin de Crouy. De même, concernant ces zones de stockage/refuge, nous n'avons pas d'indications concernant leurs formes et leurs dimensions et leur usage précis.

De manière générale, les fossés devront être réalisés de manière à permettre leur franchissement par les engins agricoles pour accéder aux parcelles agricoles des deux côtés du chemin de Crouy. De même, la piste cyclable devra être franchissable par les engins agricoles/camions, lors de l'accès aux parcelles.

Concernant les activités agricoles, la zone de stockage matérialisée au niveau de la coupe BB (dans le document 5_PIECE_E_Evaluation environnementale) ne semble pas nécessaire aux activités agricoles.

En effet, au lieu de créer des zones de stockage (betteraves), il s'agirait de permettre aux camions d'accéder et de stationner le long des parcelles agricoles (par tout temps). Le stationnement pour l'enlèvement des silos de betteraves doit être autorisé quelques jours par an.

Dès lors le revêtement des accotements doit être de telle sorte qu'il permette le franchissement par les camions. Il en est de même pour les pistes cyclables.

Au nord du chemin de Crouy, une zone de stockage est nécessaire pour le stockage du fumier des éleveurs de Bernes-sur-Oise (sur ce secteur, l'emprise actuelle comprend la route d'accès au centre AFPA, plus l'ancienne piste qui sert de zone de stockage aux exploitants agricoles).

De manière générale, une réunion de concertation avec les exploitants agricoles, sur ce secteur, permettrait de préciser un certain nombre de points évoqués ci-avant.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Pascal SIXT
Service Territoires

19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tel. : 01 39 23 42 00

idf.chambres-agriculture.fr



De : LE NGOC Lan Anh (Chargée d'études) - DDT 95/SUAD/PAO <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>

Envoyé : mardi 5 mars 2024 10:26

À : Pascal SIXT <pascal.sixt@idf.chambagri.fr>; jean-baptiste.bellon@culture.gouv.fr; astrid.revillon@ars.sante.fr; nicolas.lherbier@ars.sante.fr; "LYAN Bérengère (Cheffe de pôle) - DDT 95/SUAD/PP" <berengere.lyan@val-doise.gouv.fr>; "MARTINEL Tamara (Cheffe de pôle adjoint) - DDT 95/SUAD/PP" <tamara.martinel@val-doise.gouv.fr>; ddt-suadd-pu@val-doise.gouv.fr; ddt-suad-preb@val-doise.gouv.fr; peeps.suad.ddt-95@equipement-agriculture.gouv.fr; pvmd.suad.ddt-95@equipement-agriculture.gouv.fr; ddt-seaat@val-doise.gouv.fr; ddt-shrub@val-doise.gouv.fr; ud95.driat-if@developpement-durable.gouv.fr; "BAUER Philippe (Chef de service) - DDT 95/SUAD" <philippe.bauer@val-doise.gouv.fr>; ars-dd95-se@ars.sante.fr; ddt-shl-mru@val-doise.gouv.fr

Cc : "BEKHADRA Samira (Cheffe de pôle adjoint) - DDT 95/SUAD/PAO" <samira.bekhadra@val-doise.gouv.fr>; pf.suad.ddt-95@equipement-agriculture.gouv.fr; "ZUCCARELLI Romain (Apprenti juriste) - DDT 95/SUAD/PAO" <romain.zuccarelli@val-doise.gouv.fr>; "FROMONT Virginie (Chargée d'études) - DDT 95/SUAD/PAO" <virginie.fromont@val-doise.gouv.fr>; "KANCEL-DIOMAR Barbara (Cheffe de pôle) - DDT 95/SUAD/PAO" <barbara.kancel-diomar@val-doise.gouv.fr>; "DDT 95/SUAD/PAO (Pôle Aménagement Opérationnel)" <pao.suad.ddt-95@equipement-agriculture.gouv.fr>
Objet : DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis

POUR AVIS.

Bonjour à tous,

Veillez trouver, ci-joint, le dossier de demande d'enquête publique, préalable à la Demande d'Utilité Publique (DUP), emportant la mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise (MECDU) ainsi que l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles à exproprier déposé par l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).

Ce dossier comprend une étude d'impact pour la construction d'un établissement pénitentiaire Nord francilien dans la commune de Bernes-sur-Oise.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis dans **un délai d'un mois**.

Dans cette attente, Bonne réception,
Cordialement.

Pièces jointes :

- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip
- Pièce_A_Guide de lecture.pdf
- Pièce_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf
- Pièce_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf
- PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf
- PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf
- PIECE_E1_Résumé non technique.pdf
- PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf
- PIECE_H_page-couverture-annexes
- PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf
- PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf

--

Lan Anh LE NGOC

Chargée d'études aménagement pré-opérationnel

Pôle Aménagement Opérationnel (PAO)

5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél : 01 34 25 24 17

www.val-doise.gouv.fr

DDT - Service Urbanisme et Aménagement Durable

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)

- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 04 avril 2024 à 11:26 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=fPPbVSWzNQrlbOUXmYIKEM_3P1jWnRQ3YhZV59E6vg4

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Sujet : 2024-R34495-T184145- DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis
De : snia-urba-nord-bf - DGAC/AUTRES <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 09/04/2024 à 09:43
Pour : "lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr" <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>
Copie à : Manon Floren <manon.floren@aviation-civile.gouv.fr>, urbanisme.dsacn-bf <urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr>

Bonjour,

En réponse à votre demande d'avis, je vous informe que, comme indiqué dans le dossier, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Persan-Beaumont devra être respecté. Son tracé est disponible notamment sur le site géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-de-servitudes-aeronautiques-psa>). La majeure partie du site étudié se situe au niveau de la cote de 89 m NGF du PSA.

Les bâtiments et glacis, qui ne dépasseraient pas 20 m de haut, respecteraient a priori le PSA. En revanche, les points les plus hauts du projet (glacis, bâtiments R+4) devraient percer la servitude balisage découlant du PSA. Le balisage des points les plus hauts et délimitant les bâtiments est requis à partir de la cote du PSA-10 m, soit 79 m NGF pour la partie du projet la plus proche de l'aérodrome.

Il serait opportun que la DGAC (guichet unique-obstacles à la navigation aérienne) soit saisie via la plateforme du guichet unique (<https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>) pour examiner le projet, lorsque celui-ci sera plus abouti.

En outre, les engins de levage, vont vraisemblablement percer le PSA. La DGAC devra être saisie via la plateforme pour étudier les conditions de leur installation.

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement

Guillaume TERRIER

Adjoint à la cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes

Chargé de l'instruction des demandes d'obstacles à la navigation aérienne

SNIA NORD/IOP/UGDS

06.27.50.15.83 / 01.44.64.32.28

82 rue des Pyrénées

75970 Paris Cedex



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De : LE NGOC Lan Anh (Chargée d'études) - DDT 95/SUAD/PAO <lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr>

Envoyé : mardi 19 mars 2024 14:26

À : rte-cm-ntr-gmr-no-envtiers@rte-france.com; claire.besson@culture.gouv.fr; Franck.dubart@erdf.fr; Xavier-c.gallet@erdf.fr; idfo-cuau@enedis.fr; erdf-cuau-yvelines@erdfdistribution.fr; SNIA-BF Urbanisme NORD <snia-

urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Cc : barbara.kancel-diomar@val-doise.gouv.fr; samira.bekhadra@val-doise.gouv.fr; philippe.bauer@val-doise.gouv.fr

Objet : DUP / MECDU Prison de Bernes - demande d'avis

Externe

POUR AVIS.

Bonjour à tous,

Veuillez trouver, ci-joint, le dossier de demande d'enquête publique, préalable à la Demande d'Utilité Publique (DUP), emportant la mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise (MECDU) ainsi que l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles à exproprier déposé par l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).

Ce dossier comprend une étude d'impact pour la construction d'un établissement pénitentiaire Nord francilien dans la commune de Bernes-sur-Oise.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis dans **un délai d'un mois**.

Dans cette attente, Bonne réception,
Cordialement.

Pièces jointes :

- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip
- Pièce_A_Guide de lecture.pdf
- Pièce_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf
- Pièce_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf
- PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf
- PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf
- PIECE_E1_Résumé non technique.pdf
- PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf
- PIECE_H_page-couverture-annexes
- PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf
- PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf

--

Lan Anh LE NGOC

Chargée d'études aménagement pré-opérationnel

Pôle Aménagement Opérationnel (PAO)

5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél : 01 34 25 24 17

www.val-doise.gouv.fr

DDT - Service Urbanisme et Aménagement Durable

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)

- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=A1akvpA6m118f_nyAbL2PmUxnNAV1TTaLIQDZD-Klpc

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=UHyCETLXUOT7eIKP_8vq6jCGDMuSaTb9a0rEgmzYc7M

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=G5Uw8VOiuejYPR6shSvMCYrcSOAVDy5wp7XhZ0AXNPI>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=MWhTxoPjk5vXkeFnq2qf3JNTuv1W1Ry8UTHsuSbmqyE>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=q6wbOuuAHD_UGwjLKOZvPsDWDtoPiZ9rZUAh2O1uPlo

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=hKdS764QnR17Pihicg5mHv0SZ7llqRAMnSQYmR12aBI>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 2_PIECE_B_Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives.pdf (2 Mo)
- 3_PIECE_C_Dossier de déclaration d'utilité publique.pdf (6 Mo)
- 4_PIECE_D_Dossier de mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.pdf (16 Mo)
- 5_PIECE_E_Evaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes.pdf (37 Mo)
- 5-1_PIECE_E1_Résumé non technique.pdf (4 Mo)
- 6_PIECE_F_Dossier d'enquête parcellaire.pdf (5 Mo)
- 9_PIECE_H_page-couverture-annexes.pdf (221 ko)
- 9_PIECE_H-1_Evaluation socio-economique.pdf (6 Mo)
- 9_PIECE_H-2_Contre-expertise et avis SGPI.pdf (136 ko)
- 1_PIECE_A_Guide de lecture.pdf (272 ko)
- Dossier de DUP pièce A à E-1.zip (75 Mo)

11 fichiers, taille totale: 150 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 18 avril 2024 à 15:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=RW1Yv5h3glqS12Vg2qf4sMMz1rfQyNesl0qbzc1mu5Q>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique